

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 25 juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

L'an 2026 le 25 juin à 18h30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni dans la salle des fêtes de Chouday, sous la présidence de M. CHABANCE Fabrice, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 17 juin 2026.

Présents : M. CHABANCE Fabrice, Président, Mmes BERTRAND Marie-Laure, FOUQUET Anita, LE BRETON Isabelle, MALLET Armel, PAZOS-MONVOISIN Sonia, MM : BONAMY Christian, BONNET Michel, GONNET Arnaud, HERAULT Michel, JOLY Sylvain, LABLANCHE Francis, LE JOSSEC Didier, NORMAND Franck, PRZYBYLSKI David, VALOIS Philippe, VAN REMOORTERE Éric, VILLALDEA-AVILA Raphaël.

Suppléant : M. CHATON Laurent (de Mme JABMEAU AUCLAIR Élodie)

Excusée ayant donné procuration : Mme CIRRE Marie-Line à M. NORMAND Franck, M. HÉNAULT Bertrand à M. JOLY Sylvain, M. LAUVERGEAT Patrice à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël, Mme PHILIPPE Séverine à Mme PAZOS-MONVOISIN Sonia

Excusés : M. JOLIBERT Jacques, M. LAMBERT Jacques, Mme LEROUÉIL Séverine, M. MAURICEAU Christophe,

Absents : Mme LHERAULT Camille, M. MNICH Pascal, M. TAILLANDIER Michel.

A été nommé secrétaire : M. GONNET Arnaud

Acte rendu exécutoire après dépôt en

SOUS PREFECTURE

D'ISSOUDUN

Le : 02/07/2026

Et

Publication ou notification du

03/07/2026

260626_02 : Acquisition d'un véhicule

Rapporteur : Fabrice CHABANCE

Service support : DGS

Présentation :

En vue de l'arrivée de la directrice générale des services et avec un projet d'étoffer ses actions de communication et l'équipe qui y est dédié, le SICTOM souhaite acquérir un véhicule léger supplémentaire pour compléter sa flotte de véhicule léger.

Ce véhicule sera ainsi mis principalement à disposition de la directrice générale des services mais pourra également être utilisé par l'équipe d'ambassadeurs du tri lors d'actions de communication en complément du véhicule existant.

Soucieux de son empreinte carbone et de maintenir un budget assez stable sur le fonctionnement de ce véhicule, un véhicule électrique ou hybride a été envisagé.

Par ailleurs, au vu du montant d'investissement envisagé, le SICTOM a souhaité acquérir un véhicule d'occasion.

Le projet a été présenté en bureau dans le cadre de l'examen de la décision modification budgétaire le 09/06/2026 et le bureau a émis un avis favorable.

Délibération

Vu le code de la commande publique ;

Vu le rapport de comparaison des offres établi pour l'acquisition d'un véhicule léger par les services et annexé à la délibération,

Considérant que le SICTOM a besoin d'élargir sa flotte de véhicule léger avec notamment l'arrivée d'une directrice de manière permanente et la montée en charge des actions de communication qu'il envisage et qui nécessitent dans les deux cas des déplacements professionnels

Considérant l'avis favorable du Bureau Syndical du 9 juin 2026

Considérant que l'acquisition du véhicule nécessite la mobilisation des crédits correspondants ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition du véhicule C3 100% électrique immatriculé HA – 469 – CF pour un montant de 19 990 € TTC ;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le 29 juin 2026

Le Président,
M. CHABANCE Fabrice

Secrétaire de séance,
M. GONNET Arnaud

